



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027**

**Licence Professionnelle
Activités juridiques :
Métiers du Notariat**

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Christine LASSALAS ; Sylwia WYSZOGRODZKA

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : métiers du notariat	Christine LASSALAS Sylwia WYSZOGRODZKA	Christine.LASSALAS@uca.fr Sylwia.WYSZOGRODZKA@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà d'une absence par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà d'une absence par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

La licence professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Notariat En formation initiale (avec stage)

Stages		
Parcours	durée minimale	calendrier/période
LP Notariat	12 semaines	avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

La licence professionnelle Activités Juridiques : Métiers du Notariat En alternance (avec contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Référent stage pour la formation : Christine LASSALAS ; Sylwia WYSZOGRODZKA

MODALITÉS DE COMPENSATION

LICENCE PROFESSIONNELLE Activités juridiques : notariat				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1 - UE2 - UE3 - UE4	30	X	
B	UE5 - UE6 - UE7 - UE8 - UE9 - UE10	30	X	

Les notes se compensent à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année universitaire. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

LICENCE PROFESSIONNELLE

Activités juridiques : métiers du notariat

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Notions fondamentales	3												
		EC 1 : Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires"		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 2 : Droit commun des contrats et des "contrats préparatoires" - TD													
		EC 3 : Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 4 : Droit extrapatrimonial des personnes et de la famille - TD													
		UE 2 : Gestion du patrimoine familial, Garanties	15												
		EC 1 : Régimes matrimoniaux		80	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 2 : Régimes matrimoniaux - TD													
		EC 3 : Libéralités et successions		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 4 : Libéralités et successions - TD													
		EC 5 : Sûretés et hypothèques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 6 : Sûretés et hypothèques - TD													
		UE 3 : Outils et environnement professionnels	3												
	EC 1 : Flexibilité des parcours : renforcement du caractère professionnalisant ou académique		10	EvC		1	A		1	A		1	A		
EC 2 : Pratique de l'informatique notarial niveau 1		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A			
		UE 4 : Projet tutoré	9												
		EC 1 : Méthodologie, aide à la rédaction, recherche documentaire, recherche d'informations													
		EC 2 : Suivi individuel		90	EvT		1	M et/ou S					1	A	
			30												
		UE 5 : Droit immobilier	6												
		EC 1 : Vente d'immeuble		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 2 : Vente d'immeuble - TD													
		EC 3 : Construction		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
		EC 4 : Construction - TD													
		EC 5 : Droit de l'urbanisme		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A	
EC 6 : Droit de l'urbanisme - TD															
EC 7 : Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière		10	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A			
EC 8 : Copropriété - Diagnostics, expertise immobilière - TD															

2	B	UE 6 : Fiscalité et publicité foncière	3											
		EC 1 : Fiscalité		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A
		EC 2 : Fiscalité - TD		10	EvC		1	A		1	M		1	A
		EC 3 : Publicité foncière - TD												
		UE 7 : Droit du patrimoine privé et professionnel	3											
		EC 1 : Droit des biens - Droit rural		12	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A
		EC 2 : Droit des biens - Droit rural - TD												
		EC 3 : Droit de l'entreprise		18	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A
		EC 4 : Droit de l'entreprise - TD												
		UE 8 : Environnement professionnel et outils	3											
		EC 1 : Pratique de l'informatique notarial niveau 2		15	EvC		1	A		1	M		1	A
		EC 2 : Comptabilité notariale et déontologie - TD		15	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	A
		UE 9 : Stage	12											
		EC 1 : Stage 12 semaines minimum, méthodologie, aide à la rédaction du rapport...		120	EvT		1	M et/ou S					1	A
		UE 10 : Anglais	3											
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;
A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S1-UE3 EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)